

Division des Affaires
Economiques et Sociales

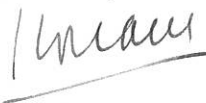
A R R Ê T É

4^e Bureau

Commune de LE RHEU

Projet de lotissement des
"Landes d'Apigné"

N° 165-56

LE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE
Inspecteur Général de l'Administration
en Mission Extraordinaire
pour les départements de la 3^e Région Militaire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre,Vu le décret n° 56-620 du 23 Juin 1956 portant révision du
Code de l'Urbanisme et de l'Habitation et notamment son article 88 ;Vu le décret n° 46-1792 du 10 Août 1946 portant règlement
d'administration publique en matière de permis de construire,
modifié par les décrets n° 53-845 du 18 Septembre 1953 et n° 55-1177
du 31 Août 1955 ;Vu la délibération du Conseil Municipal de LE RHEU en date
du 26-5-1956 concernant le projet de lotissement d'un terrain cadas-
tré section C, numéros 319-320-321-322-341-342-343-344, situé aux
"Landes d'Apigné" en LE RHEU ;Vu l'avis favorable en date du 28 Août 1956 de M. le Directeur
des Services départementaux du Secrétariat d'Etat à la Reconstruc-
tion et au Logement d'Ille-et-Vilaine à RENNES ;Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la
Préfecture,ARRÊTE :Article 1er.- Le projet de lotissement à usage d'habitation
susvisé est approuvé pour être exécuté conformément aux lois et
règlements en vigueur suivant le plan ci-annexé, le programme des
travaux et les conditions insérées au cahier des charges.Article 2.- MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, le
Maire de LE RHEU et le Directeur des Services départementaux du
Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement d'Ille-et-
Vilaine à RENNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.Pour Ampliation
Rennes, le 7 SEP 1956Pour le Préfet et par délégation :
Le Chef de Division,

Rennes, le 4 Septembre 1956

LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Signé : P. GODARD